

Recouvrement trop perçu salaire fonctionnaire

Par **voyageuse974**, le **22/10/2004** à **11:53**

bonjour

suite à un congé longue maladie j'ai été avisée téléphoniquement par mon administration (aucun écrit n'a jamais été fait) que j'avais indument perçu deux primes durant 6 mois et on me réclame donc un trop perçu de 3700 euros . J'ai aussitôt été à mon service faire une demande d'échelonnement. A ma grande surprise j'ai constaté que l'on m'avait prélevé 1500 euros sur mon salaire en Aout et 1000 en septembre

(je suis payée par la trésorerie générale)

Je pense avoir fait l'objet d'un précompte, cette mesure doit elle être notifiée???? Quels sont les textes? quels sont mes droits???

Par **jeeecy**, le **31/10/2004** à **09:14**

alors comme il s'agit de mesures de droit administratif très pointues il te faudrait poser cette question à un spécialiste de la matière...

j'en profite pour rappeler que désormais pour communiquer avec l'administration française un numéro unique est à retenir : 3939